

Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)

Des recommandations qui portent fruit

Québec, le 9 juillet 2014 - Depuis le 1^{er} octobre 2013, à la suite de l'application d'une recommandation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), le coût total de remboursement des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) a diminué de façon notable pour le régime public d'assurance médicaments (RPAM), passant d'une moyenne mensuelle de 16,5 M\$ en janvier 2012 à 8,9 M\$ en mars 2014. C'est ce qui se dégage d'un rapport que vient de publier l'INESSS, intitulé *Suivi de la mesure de remboursement des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)*.

Les IPP sont utilisés pour traiter certains troubles gastro-intestinaux. Ils diminuent en effet la sécrétion d'acide gastrique par l'estomac. Ils comptent parmi les dix médicaments les plus prescrits au Québec : ainsi, entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012, 681 644 personnes assurées au RPAM avaient reçu une ordonnance d'IPP.

En mars 2013, l'INESSS a publié un avis recommandant au ministre de privilégier les scénarios de remboursement de trois ou quatre dénominations communes d'IPP par l'application d'une mesure appelée prix maximum payable (PMP), fixé à 0,55 \$ par comprimé. L'INESSS recommandait également de prévoir un délai de 6 mois avant d'instaurer cette mesure afin d'avoir le temps d'informer les assurés et de soutenir les pharmaciens, les médecins et les autres professionnels de la santé touchés par ces changements. Ce délai a aussi permis de développer avec les différents groupes de professionnels interpellés, des ordonnances collectives pour faciliter la mise en place progressive de la mesure et éviter des visites médicales relatives à cette mesure.

Entre octobre 2013, date d'entrée en vigueur de la mesure, et mars 2014, les économies totales ont été de 34,4 M \$. Notons que la publication de l'Avis a également entraîné des baisses de prix par plusieurs fabricants.

Le rapport est disponible en ligne à l'adresse : www.inesss.qc.ca

À propos de l'INESSS

L'INESSS a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels et émet des recommandations quant à leur adoption, leur utilisation ou leur couverture par le régime public. Pour en savoir plus, consultez le www.inesss.qc.ca.

-30-

Pour information : Sylvie Bouchard,

Directrice des avis et guides en santé et services sociaux
418 643- 1339, poste 18282